

Sierre, le 24 mai 2022

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

« UNE IMAGE VAUT MIEUX QUE MILLE MOTS ! »

L'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), qui assure la prise en charge de tous les appels sanitaires d'urgence en Valais (144), utilise depuis quelques mois un logiciel qui permet aux régulateurs d'urgences d'accéder à la caméra du smartphone de l'appelant, et ainsi évaluer avec plus de précision la gravité de la situation. L'OCVS étudie désormais l'opportunité d'étendre ce concept, qui est un succès, à l'ensemble du dispositif de secours préhospitalier du Valais.

« Les patientes et patients sont au cœur de ce nouveau système et l'OCVS est toujours à la pointe de la technologie pour améliorer de manière continue les prises en charge préhospitalières », se réjouit Mathias Reynard, conseiller d'Etat valaisan en charge du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).

En phase de test depuis le 1er novembre 2021, la régulation vidéo, baptisée Instant View, représente en effet une évolution importante pour l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). Dans un passé récent, les régulateurs d'urgences de la centrale d'engagement du 144, basée à Sierre, ne disposaient que des informations transmises oralement par l'appelant pour juger de l'état de santé d'une victime et engager le dispositif de secours le plus adapté à la situation. « Or la tâche de notre personnel s'avère parfois très complexe, à plus forte raison si l'on tient compte de l'état de stress dans lequel peut se trouver l'appelant », concède Alexandre Briguet, chef du service opérationnel de l'OCVS et responsable de la centrale d'engagement du 144.

Cette nouvelle technologie permet dès lors d'appréhender avec plus d'objectivité la situation, et ainsi renforcer encore l'efficacité de la prise en charge du patient. « Avec l'image en temps réel, nous disposons d'informations supplémentaires qui peuvent nous permettre, dans certains cas, d'améliorer le pronostic fonctionnel ou vital du patient. L'engagement des moyens peut également être mieux précisé et anticipé grâce aux informations visuelles dont nous disposons », ajoute Alexandre Briguet.

Depuis le lancement de la phase pilote, les régulateurs d'urgences du 144 ont déjà utilisé le logiciel à près de 400 reprises, dans la plupart des cas pour procéder à une évaluation plus précise de l'état clinique du patient. Les résultats sont probants : le recours à l'assistance vidéo est considéré par les régulateurs comme apportant une réelle plus-value dans plus de 70% des cas, en particulier lorsque des gestes de premiers secours s'avèrent nécessaires. La très grande majorité des appelants (85%) estiment de leur côté que la vidéo facilite énormément la transmission des informations, un facteur qui contribue logiquement à les rassurer.

L'utilisation du logiciel Instant View, qui s'intègre dans le cadre du développement de la télémédecine en milieu préhospitalier urgent, témoigne des engagements de l'OCVS à s'appuyer sur les nouvelles technologies dans l'intérêt des patients. Fort du succès de la phase pilote, le système va ainsi être pérennisé à la centrale d'engagement du 144, puis progressivement étendu à d'autres partenaires du secours préhospitalier valaisan, dont les SMUR (Service mobile d'urgences et de réanimation).

Logiciel Instant View : fonctionnement simple et sécurisé

En cas de besoin, le régulateur d'urgences sanitaires envoie un SMS à l'appelant. Il suffit à ce dernier d'activer le lien et d'accepter de partager sa caméra et les informations relatives à la localisation pour que la connexion vidéo puisse démarrer. L'appelant, qui devient ainsi « les yeux du régulateur d'urgences sanitaires », est ensuite invité à manœuvrer la caméra de son smartphone en fonction des indications transmises par ce dernier.

Les avantages ?

- L'utilisation de ce système ne nécessite aucun téléchargement préalable sur le smartphone.
- La connexion, qui est jugée bonne dans 90% des cas, est entièrement sécurisée et cryptée et aucune communication n'est enregistrée. La confidentialité de la personne est donc garantie, dans le respect du traitement des données de nature médicale.
- Le régulateur d'urgences peut diffuser des images sur l'écran du smartphone de l'appelant, comme le schéma de la position latérale de sécurité (PLS) par exemple, afin de l'aider à effectuer les bons gestes de premiers secours.
- Le régulateur a enfin la possibilité d'inviter une troisième personne à rejoindre l'appel vidéo, afin de demander l'expertise d'un médecin urgentiste ou d'un spécialiste, par exemple.

Pour tous renseignements complémentaires sur l'OCVS et le concept Instant View :

- Dossier de presse et photos libres de droit disponibles sur le site internet de l'OCVS : <https://www.ocvs.ch/fr/medias/>
- Dr Jean-Marc Bellagamba, directeur de l'OCVS, tél. 079 707 16 88.
- Monsieur Alexandre Brigueat, chef du service opérationnel de l'OCVS et responsable de la centrale d'engagement du 144, tél. 078 658 11 43.